



Demarches pour nous depacser,et consequences financieres

Par **menticora**, le **01/05/2011** à **19:05**

Bonjour,rnje suis pacsé avec mon conjoint depuis 2006,et nous souhaitons nous separer.Quelles sont les demarches a faire?je suis au chômage depuis 2 ans, avec 2 enfants d un premier mariage,je ne touche que 300e de chômage pour un revenus mensuel de moins de 800e,allocations familiales compris,plus pension alimentaire,j ai peur de me retrouver avec des soucis financier,apres m ettre depacsé.De plus j ai des problemes de santé qui m empechent de travailler.Je suis desesperé,aurais je des aides par la suite,de plus j ai un loyer de 650e avec moins de 800e par mois.Pourriez vous m aider a trouver une solution?merci salutations

Par **mimi493**, le **01/05/2011** à **19:11**

[citation]je suis pacsé avec mon conjoint depuis 2006,et nous souhaitons nous separer.Quelles sont les demarches a faire?[/citation]rnCe n'est pas votre conjoint (vous n'êtes pas mariés)rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1620.xhtml>rnLe RSA pour deux enfants avec un parent isolé est de 999,45 euros.rnVous devez déduire le forfait logement (vous touchez, ou vous allez demander l'aide au logement), de 138,70 euros = 860.75 eurosrnPuis déduire l'indemnisation chômage, les allocations familiales et les pensions alimentaires pour les enfants. rnrnDonc vous pouvez faire vos calculs.rnrn[citation]De plus j ai des problemes de santé qui m empechent de travailler[/citation] alors faites-vous mettre en arrêt-maladie puis une demande d'invalidité.rnrnEt demandez un logement social.

Par **menticora**, le **01/05/2011 à 21:30**

je vous remercie pour votre reponse.j ai deja vu le medecin de la mdph pour une demande d allocation adulte handicapé j aurais la reponse dans 2 mois.Le probleme c est que mon handicap est specifique.Cela fais 24 ans que j ai des crises de migraine et plus je prend de l age plus elles sont nombreuses,j ai deja eu une inaptitude pour un emplois par apport a ça,et j ai des crises tous les jours je prend egalement des antidepressseurs depuis 10 ans je suis en ald.Donc mon handicap migrainrs handicapente pour travailler et severe depression.Je ne peux pas me mettre en maladie car je n est pas les 200heures,etant donné que je travaillais a mis temps et que j étais enormement en maladie.C est compliqué comme cas!

Par **mimi493**, le **01/05/2011 à 23:45**

Je vous parlais d'une pension d'invalidité par la sécurité sociale (elle est calculée selon vos salaires des dix dernières années, donc peut être bien plus élevée que l'AAH)

Par **menticora**, le **02/05/2011 à 00:25**

je vais me renseigner.Merci beaucoup pour votre aide!